

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 24 FEVRIER 2011**

**Etaient présents** : Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. BARBERO Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BAUDINAT Régis (remplaçant de M. BLANCHARD Jean Luc), M. BEDEL Philippe, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de M. AUDOUBERT Michel), Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mme CANAL Marie Claude, M. CARRERE Gérard, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEGA Eric, M. DEJEAN Henri, M. DEVIC Henri, Mme DUPONT Michèle, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. GALY Maurice, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. GRYCZA Daniel, M. HALIOUA Jean Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, Mme LEGROS Jeannine (remplaçante de M. CRABE Pierre), M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. PERILHE Yves (remplaçant de M. CESAR Jean Claude), Mme PONS Sophie (remplaçante de M. ANZALONE Michel), M. ROSELLO José, M. ROUGALE René, M. ROUJAS Gérard, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, M. SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VIEL Pierre, M. VIGNES Michel

**Etaient Excusés** : M. BELLOIR Jérôme, M. BENAC Claude, M. BENARFA Ali, M. BENAZET Paul, M. BERDOU Patrice, M. BOURY Alain, M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DAKHLAOUI Oualid, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DELMAS Robert, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, M. FERRAGE Pierre, M. GAY Jean Louis, M. LEFEVRE Patrick, M. LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, M. PESSANT Christian, M. ROUGER Bernard, M. SENECLAUSE Christian, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. THIBAUD Gérard, M. VINCENT Norbert, M. YZARD Didier.

**Secrétaire de séance** : M. GOUAZE François

Monsieur le Président propose Monsieur GOUAZE François comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## HABITAT

### 1. OPAH – RR : attribution de subventions par la Communauté de communes du Volvestre

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Présidente en charge de l'OPAH.

Dans le cadre de l'animation de l'OPAH de revitalisation rurale, et conformément aux délibérations du Conseil communautaire en date du 23 octobre 2008, du 26 novembre 2009 et du 30 juin 2010, relatives à la mise en place d'une OPAH sur le territoire de la communauté de communes du Volvestre, des subventions à la rénovation des logements peuvent être attribuées à des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Conseil Général de la Haute-Garonne s'est réunie aux mois de novembre et décembre 2010.

Lors de ces réunions, 26 dossiers ont été examinés et ont reçu un avis favorable (Cf. détail dans les tableaux joints en annexe).

Par ailleurs, des subventions attribuées en 2010 n'ont toujours pas été versées aux attributaires. Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires avant le vote du budget 2011 qui n'interviendra qu'au mois d'avril, afin de ne pas trop retarder les versements.

**TABLEAU RECAPITULATIF**

	CIVILITE	NOM	COMMUNE	MONTANT SUBVENTION
PO	Mr	AILLERES	Montesquieu	640,00 €
PB	Mr	ARNAUTOU	Latrape	3 505,10 €
PO	Mme	AUDOUIN	Rieux	800,00 €
PO	Mme	AYASSE	Montesquieu	84,30 €
PO	Mr	BIBES	Gensac	640,00 €
PO	Mme	BOYER	Montesquieu	800,00 €
PO	Mr	BUTEL	Rieux	800,00 €
PO	Mr et Mme	CASTERAS	St Sulpice	3 000,00 €
PO	Mr	CHOLLET	Marquefave	640,00 €
PO	Mr	CHOLLET	Marquefave	100,00 €
PB	Mr et Mme	DANGLADE	Montbrun	664,31 €
PO	Mme	FAUROUX	Montbrun	800,00 €
PO	Mr	FRESHWATER	Montesquieu	800,00 €
PB	Mme	GANDY	Montesquieu	3 397,13 €
PO	Mr et Mme	GARCIA	Carbonne	800,00 €
PB	Mme	GARRIGUES	Castagnac	663,75 €
PO	Mr et Mme	GIOTTA BLANCHUT	Montbrun	800,00 €
PO	Mr et Mme	GOMES	Rieux	640,00 €
PO	Mr	GOUZY	Carbonne	710,00 €
PO	Mr	GUIDI	Gensac	800,00 €

PO	Mme	ICARD	Montesquieu	640,00 €
PB	Mr et Mme	JORE	Montesquieu	1 880,82 €
PO	Mr et Mme	LAC	Montesquieu	209,77 €
PO	Mr et Mme	LACOUR GARCIA	St Sulpice	640,00 €
PO	Mme	LAMARQUE	Montesquieu	800,00 €
PO	Mme	LASSERRE	St Christaud	373,76 €
PO	Mr	LOCKNER	Montesquieu	134,70 €
PO	Mr et Mme	MAC ARTHUR	Carbonne	800,00 €
PO	Mme	MAITRE	Canens	800,00 €
PO	Mme	MASSIP	Lavelanet	100,00 €
PO	Mr et Mme	MILHORAT	Montesquieu	110,80 €
PO	Mr et Mme	MILHORAT	Montesquieu	140,60 €
PB	Mr	MINOVEZ	Montesquieu	1 064,00 €
PB	Mr	NAYLIES	Latrape	2 475,00 €
PO	Mr et Mme	PENENT	Carbonne	332,00 €
PO	Mr et Mme	RAMOS	Gensac	800,00 €
PO	Mr	RAYMOND	Montaut	3 000,00 €
PB	Mme	RAZES	Montbrun	415,41 €
PB	SCI La Menuise		Carbonne	360,35 €
PO	SCI Les Remparts		Rieux	3 000,00 €
PO	Mme	TOULZA	Carbonne	640,00 €
PO	Mr et Mme	UBIEDO	Montesquieu	800,00 €
PO	Mme	VIGNEAUX	Montesquieu	483,23 €
PO	Mme	ZIEGLER	St Sulpice	800,00 €

**TOTAL 41 885,03 €**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer ces subventions.

## **2. Prolongation de l'OPAH**

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Présidente en charge de l'OPAH.

Mme SUZANNE donne la parole à Emilie TISSIER, chargée de l'OPAH.

### **Réforme des aides de l'ANAH**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ANAH a redéfini ses objectifs et priorisé l'aide à destination des propriétaires occupants. La priorité est mise sur la précarité énergétique, la lutte contre l'insalubrité et l'adaptation des logements au handicap.

Pour les propriétaires bailleurs, l'action vise d'abord la lutte contre l'insalubrité. Le montant de subvention est fonction de l'état de dégradation du logement, défini par une visite du logement avant dépôt du dossier par le bureau d'études. Les petits travaux sont exclus du financement. L'aide financière majorée pour les logements conventionnés très sociaux est supprimée. L'ANAH ne prévoit plus de mesures incitant un propriétaire bailleur à préférer un logement conventionné très social (4,93€/m<sup>2</sup>) à un logement conventionné social (5,10€/m<sup>2</sup>).

Parallèlement, l'enveloppe budgétaire diminue conduisant ainsi à des baisses des taux de subventions pour les propriétaires.

Le taux de participation de l'ANAH à l'ingénierie est de 35% (auparavant 50%) de 250 000€ maximum. L'ingénierie devra désormais prendre en compte les nouvelles missions des bureaux d'études rendus obligatoires et notamment, les visites techniques avant dépôt de dossier permettant de définir l'état de dégradation du logement.

Le Conseil Général de la Haute Garonne est dans l'attente de l'avenant de l'Etat définissant l'enveloppe budgétaire de l'ANAH ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés. Dès lors, le Conseil Général définira de nouveaux objectifs pour l'OPAH de la CCV ainsi que sa participation financière. Ces décisions devraient arriver courant juin.

La Communauté de Communes du Volvestre devra alors, à son tour, se positionner quant à sa participation financière auprès des propriétaires pour la période janvier-avril 2011.

Dans ce contexte, il est difficile d'informer les propriétaires qui souhaitent constituer des dossiers de demande de subventions. Suivant l'avis des services de l'ANAH et du Conseil Général, des dossiers seront déposés jusqu'à la fin de l'OPAH (21 avril 2011) bien que les propriétaires ne connaissent pas les taux de subventions. Ces derniers pourront alors se rétracter si les montants de subventions ne leur permettent pas de réaliser les travaux, le « reste à charge » étant souvent important pour les propriétaires les plus modestes.

### Prolongation de l'OPAH

L'OPAH en cours se déroule d'avril 2010 à avril 2011.

Le comité technique s'est réuni le 20 janvier 2011 afin de réaliser un bilan à mi-parcours.

#### ➤ Bilan des réalisations avril 2010-décembre 2010

Propriétaires occupants			
	Objectifs	Dossiers engagés en 2010	% de réalisation
Précarité énergétique	20	6	30%
Habitat très dégradé	3	1	33%
Adaptation au handicap	15	2	13%
Sortie d'insalubrité	4	4	100%
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>13</b>	<b>31%</b>

3 dossiers déposés fin 2010 sont en attente d'être engagés.

Propriétaires bailleurs			
	Objectifs	Dossiers engagés en 2010	% de réalisation
Loyer Intermédiaire (si mixité sociale)	1	3	300%
Loyer Conventionné	3	8	233%
LC très dégradé	1	1	100%
LC Sortie d'insalubrité	5	5	100%
LCTS très dégradé	1	0	0%
LCTS Sortie d'insalubrité	4	6	150%
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>153%</b>

2 dossiers déposés fin 2010 sont en attente d'être engagés.

*Dossier engagé : dossier ayant eu l'accord de subvention auprès de la Commission Locale Amélioration de l'Habitat*

L'avenant à l'OPAH ayant été signé en septembre 2010 par le Conseil Général, le dépôt des dossiers n'a pu être réalisé qu'à partir de cette date. Ceci explique le faible taux de réalisation pour les propriétaires occupants. Le dépassement des objectifs « propriétaires bailleurs » est lié à des dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH 2009-2010 mais ayant eu l'accord de subvention par l'ANAH entre septembre et décembre 2010 et ainsi comptabilisé dans le cadre de l'OPAH en cours.

#### ➤ Consommation des enveloppes budgétaires avril 2010-décembre 2010

Propriétaires occupants			
	CG sur fonds délégués de l'ANAH	CG sur fonds propres	CCV
Prévisions	253 500 €	70 000 €	<b>23 500 €</b>
Montants engagés	101 400 €	39 485 €	<b>13 958 €</b>
% utilisé	40%	56%	<b>59%</b>

	CG sur fonds délégués de l'ANAH	CG sur fonds propres	CCV
Prévisions	315 000 €	104 500 €	<b>20 425 €</b>
Montants engagés	369 287 €	100 075 €	<b>25 181 €</b>
% utilisé	117%	96%	<b>123%</b>

Propriétaires bailleurs

## ➤ Bilan des réalisations du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

18 des 27 communes du territoire ont au moins un dossier déposé dans le cadre de l'OPAH.  
30% de l'enveloppe de l'ANAH allouée au département a bénéficié à des propriétaires du territoire communautaire.

### *Propriétaires occupants*

14 communes ont au moins un dossier « propriétaire occupant » engagé sur leur territoire.  
17 dossiers « lutte contre l'habitat indigne » ont été engagés sur la Communauté de Communes du Volvestre, soit 32% des dossiers engagés sur le département.  
1€ de subvention ANAH = 3,30 € de travaux TTC engagés sur la CCV.

### *Propriétaires bailleurs*

9 communes ont au moins un dossier « propriétaire bailleur » déposé sur leur territoire.  
Parmi les 85 dossiers propriétaires bailleurs engagés sur le département, 32 sont sur la Communauté de Communes du Volvestre, soit 37%.  
1€ de subvention ANAH = 3,04 € de travaux TTC engagés sur la CCV.

Les permanences tenues par le PACT ARIM connaissent une forte affluence ainsi que des appels téléphoniques tout au long de la semaine au service Habitat. La parution régulière d'articles dans Ensemble amène de nouveaux contacts.

## ➤ Coût de l'OPAH

### Animation pour la période avril 2010 – avril 2011

Mission de suivi-animation par le PACT ARIM Haute Garonne : 41 000 € HT  
Participation ANAH (50%) : 20 500 €  
Participation CG (30%) : 12 300 €  
**Participation CCV (20%) : 8 200 €**

### Subventions allouées aux propriétaires depuis le début de l'OPAH

#### *2009-2010 :*

Enveloppe prévisionnelle : 11 600 € pour 18 dossiers propriétaires occupants  
34 525 € pour 14 dossiers propriétaires bailleurs  
46 125 €  
Dépenses engagées : 69 475 € pour 41 dossiers propriétaires occupants  
57 373 € pour 31 dossiers propriétaires bailleurs  
**126 848€**

#### *avril 2010-décembre 2010 :*

Enveloppe prévisionnelle : 23 500 € pour 42 dossiers propriétaires occupants  
20 425 € pour 15 dossiers propriétaires bailleurs  
43 925 €  
Dépenses engagées : 13 958 € pour 13 dossiers propriétaires occupants  
25 181 € pour 23 dossiers propriétaires bailleurs  
**39 139 €**

#### *Janvier 2011-avril 2011 :*

Enveloppe prévisionnelle : 21 000 € pour les propriétaires occupants  
16 750 € pour les propriétaires bailleurs  
37 750 €

## ➤ Poursuite de l'action

Compte tenu de l'arrivée constante de nouveaux contacts et des résultats des précédentes années, le Conseil Général de la Haute Garonne propose une prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2011, date à laquelle la délégation du Conseil Général des aides à la pierre prend fin.

La poursuite de l'action induirait pour la période avril 2011-décembre 2011:

- de prévoir une enveloppe budgétaire pour l'attribution d'aides aux propriétaires,
- d'engager un marché public pour l'animation. La convention avec le PACT ARIM pour la période avril 2010-avril 2011 ayant fait l'objet d'un avenant, celle-ci ne peut à nouveau être reconduite par avenant.
- de prévoir un budget pour l'activité d'animation par un bureau d'études.

Compte tenu du contexte actuel, et de la même manière que pour l'année 2010, l'animation effective serait alors réduite à un trimestre (septembre à décembre 2011), une fois les objectifs et la participation du Conseil Général connus, la participation de la Communauté de Communes du Volvestre définie et l'avenant signé par le Conseil Général.

Suite à cela, l'ANAH proposerait la reconduction de l'OPAH pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce qui permettrait une meilleure lisibilité dans le temps et une action moins saccadée.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Mme SUZANNE souhaite féliciter ce programme car il a permis de sortir des propriétaires de l'insalubrité. Les permanences du jeudi matin sont complètes et c'est un vrai succès. Elle souhaite continuer à travailler dans ce sens.

Monsieur le Président précise que les propriétaires bailleurs, à l'avenir, ne seront plus aidés et les propriétaires occupants devront avoir un logement en mauvais état afin de bénéficier des subventions. Monsieur le Président est favorable à la poursuite de cette action. Cependant, vu la situation voulue par l'Etat, la collectivité aura moins de financement à attribuer étant donné que cela est proportionnel. Il pense qu'il est indispensable d'aider les personnes.

Monsieur le Président souhaite faire un aparté concernant la notion « communautaire ». Il trouve inadmissible que certains élus pensent que leurs administrés ont droit à des places en crèche parce qu'ils payent des impôts. Il indique que des critères sont mis en place et qu'il est possible de demander à la commission attributaire le motif du refus.

Mme VEZAT indique que tout est clair et que la commission répond à toutes les questions.

Monsieur le Président revient sur le sujet de l'OPAH et souhaite connaître le coût de la prestation d'avril à décembre.

Mme SUZANNE répond qu'il s'agit d'un montant de 50 000 €.

Monsieur COT indique que l'attribution de ces subventions a permis à des artisans de la région de travailler.

Monsieur le Président propose de l'inscrire au budget.

## FINANCES

### 3. Création du budget annexe « Extension CUMA »

Monsieur le Président prend la parole.

La CUMA de découpe souhaite se rapprocher de la CUMA de transformation, située à Montesquieu (CUMA des producteurs de gras, existe depuis 20 ans).

Cette dernière transforme actuellement du canard et de la volaille, mais pourrait, avec quelques aménagements transformer tout type de viande. Elle fabrique des pâtés, plats cuisinés, etc.

La CUMA de découpe assure une prestation sur tout type de viande (ovins, caprins, porcins, bovins)

Dans le cadre de ce projet d'extension, la CUMA a sollicité la Communauté de Communes du Volvestre pour porter le projet.

Aussi afin de retracer les écritures comptables liées à cette opération, il convient de créer un budget annexe.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer le budget annexe CUMA.

#### 4. Demande de subvention pour réalisation de trottoirs

Monsieur le Président prend la parole.

La commune de Carbonne souhaite réaliser des trottoirs suite aux travaux de construction de la place St Laurent.

Le montant des travaux lié aux trottoirs est estimé à 11 648 € HT.

Le Conseil Général peut être sollicité pour subventionner ces travaux selon le plan de financement suivant :

<b>COÛT DE L'OPÉRATION</b>	
◇ Montant H.T.	11 648,00 €
◇ T.V.A. 19,6 %	2 283.01 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>13 931.01 €</b>

  

<b>FINANCEMENT</b>	
◇ Aide du Conseil Général :	5 824.00 €
◇ FCTVA	2 156.80 €
◇ Part communale	5 950.21 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>13 931.01 €</b>

Monsieur le Président demande à Monsieur GOUAZE de voir si le Conseil Général peut délibérer concernant ce qu'il peut attribuer aux communes pour les trottoirs.

Monsieur GOUAZE répond qu'il doit se renseigner auprès du service voirie car en effet, c'est une délibération du Conseil Général du 14 janvier 1961 qui a posé le principe que les travaux de construction des bordures, des caniveaux et des buses sur la voirie communale relevaient du Pool Routier, mais qu'en revanche, les travaux relatifs aux trottoirs étaient subventionnés suivant le barème du programme d'édilité.

Monsieur GOUAZE précise qu'un rendez-vous sera pris avec le Directeur Adjoint de la voirie du Conseil Général et du chef de bureau des politiques techniques et financières pour essayer de voir s'il est possible de « dépeussier » cette délibération de 1961.

Mme VEZAT indique que ce n'est pas à la commune à prendre de délibération. En effet, la commune de Rieux en a pris une, et la Sous Préfecture a refusé la délibération.

C'est à la Communauté de Communes de faire cette démarche auprès du Conseil Général.

Monsieur le Président précise que le Conseil Général ne prend pas la totalité de la subvention en charge mais l'attribue aux communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général si possible au taux maximum en la matière.

## ADMINISTRATION

### **5. Demande de subvention : ADLFA 31**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la réception d'un courrier de l'ADLFA 31 (Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques). Cette dernière coordonne les campagnes de prévention contre la grêle et dispose d'un réseau de générateurs au sol permettant le traitement préventif des orages sur alerte météorologiques. Cette action vise ainsi à réduire les conséquences parfois dramatiques sur l'économie locale.

L'association sollicite la Communauté de Communes pour une éventuelle adhésion par le biais d'une cotisation annuelle qui est fonction de la taille de l'EPCI, soit un montant d'environ 500 €.

Monsieur RUQUET propose de repasser ce point au prochain Bureau.

### **6. Embauche du directeur des services**

Monsieur ESQUIROL demande des renseignements concernant la nouvelle directrice des services.

Monsieur le Président explique que sur 39 candidats, 10 avaient été retenus et 2 ont fait l'objet d'un deuxième entretien. La candidate retenue est une personne de 27 ans, DGS à la mairie de Seilh et qui a effectué un remplacement à la mairie de Montesquieu durant 6 mois. Il s'agit d'une personne du pays. Avant de prendre officiellement son poste, elle viendra tous les vendredis afin de faire connaissance avec l'ensemble du personnel et s'informer sur les dossiers en cours.

### **7. Pays du Sud Toulousain**

Monsieur le Président prend la parole.

Les statuts du Pays du Sud Toulousain prévoient que les collectivités membres soient représentées au sein de l'organe délibérant en fonction de strates démographiques auxquelles correspond un nombre prédéterminé de sièges.

La population, sur le territoire de la Communauté de communes du Volvestre, à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de 20 075 habitants et était de 19 566 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette variation entraîne un changement de strate démographique pour la collectivité, qui doit nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de plus.

Monsieur LEFEBVRE Patrick est candidat titulaire et Monsieur ESQUIROL Jean Marc, déjà suppléant, se propose comme titulaire.

Il s'agit donc d'élire 3 suppléants.

Mme COMA Marianne, Monsieur LABORDE Michel et Monsieur PERILHE Yves se présentent comme suppléant.



Mme DEDIEU CASTIES propose de faire tous les mois un point sur une thématique particulière. Elle précise qu'une présentation va être faite du PADD avec l'intégration des demandes des communes.

De plus, elle souligne le fait que les délégués inscrits au Pays se doivent d'être présents régulièrement.

Monsieur ROUJAS tient à préciser que la Communauté de Communes du Volvestre, communauté la plus importante du Pays, est la plus souvent absente lors des réunions. Il est vrai que le travail demandé est très lourd et qu'il faut avoir le temps. Toutefois, le Pays invite à chaque fois titulaires et suppléants afin qu'il y ait le plus de monde possible. Il faut penser que l'on est élu sur un territoire (future loi).

Monsieur le Président pense qu'il faut des représentants de communes de différentes tailles. Il propose que les personnes ne voulant pas s'investir se retirent du Pays.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de nommer Messieurs LEFEVBRE Patrick ESQUIROL Jean Marc, délégués titulaires
- de nommer Messieurs PERILHE Yves, LABORDE Michel et Mme COMA Marianne, délégués suppléants.

### **8. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel pour la crèche de Rieux-Volvestre**

Monsieur le Président prend la parole.

Dans le cadre de la construction de la crèche de Rieux-Volvestre, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel et fournitures.

Le montant des devis s'élève à 29 748,32 € HT.

Il est proposé de solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et du Conseil Général de la Haute-Garonne selon le plan de financement suivant :

#### **COÛT DE L'OPÉRATION**

◇ Montant H.T.	29 748,32 €
◇ T.V.A. 19,6 %	5 830,67 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>35 578,99 €</b>

#### **FINANCEMENT**

◇ Aide espérée de la CAF :	8 924,50 €
◇ Aide espérée du Conseil Général :	8 329,53 €
◇ FCTVA	5 508,34 €
◇ Autofinancement	12 816,63 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>35 578,99 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander les subventions pour cette acquisition au taux maximum en la matière.

**Fin de séance : 22h30**

**Fait à Carbonne, le 1<sup>er</sup> mars 2011**